

Du passé, faisons table garnie

Lorsque vous descendez les marches et que vous vous dirigez vers les ascenseurs, voire les toilettes, de la Bibliothèque principale des sciences humaines de l'université, votre regard effleure nécessairement une énorme toile pendue sur votre droite. Un portrait, beau assurément, d'un personnage non précisément identifié. S'il est présenté là, c'est surtout parce qu'il n'y a aucun autre lieu adéquat à l'université pour une toile d'une telle dimension. Il ne déroge pour autant pas, puisqu'il s'agit du portrait d'un éminent philologue classique, professeur (1880) de Grec ancien, Alphonse Willems, par ailleurs éminent « flamingant »¹ au milieu du XIX^e siècle. C'est cet aspect qui nous retient ici.



*Portrait d'Alphonse Willems, 1885
par Jacques de Lalaing (peintre et sculpteur, 1858-1917).
Bibliothèque des sciences humaines de l'ULB.*

L'ULB et

la question flamande²

Par Éliane GUBIN et Jean PUISSANT professeurs émérites de l'ULB

La constitution (1831) établit la liberté de l'usage des langues en Belgique, à l'instar de la liberté d'association, de culte, de presse... L'article 23 stipule que « l'emploi des langues est facultatif... Il ne peut être réglé que par la loi et seulement pour les actes de l'autorité publique et pour les affaires judiciaires ». Il n'est nulle part question d'une langue officielle.

En revanche, étant donné les réalités linguistiques dans le pays, l'usage du français s'impose rapidement dans les nouvelles institutions. En effet, si la

majorité de la population dans le nouveau pays parle des dialectes « Nederduitsch » (flamands), y compris à Bruxelles, nouvelle capitale, d'autres parlent des dialectes romans; divers wallons, picards, mais aussi allemands, Plattdeutsch, lorrains.... Une seule langue est utilisée partout d'Ostende à Anvers et Bruxelles, de Maastricht à Luxembourg et Tournai³, c'est le français, langue de culture des classes dominantes, aristocratie et bourgeoisie, qui s'emparent alors du pouvoir.

Le premier acte officiel qui précise l'usage d'une langue commune,

c'est au sein de l'armée, qui non seulement regroupe des Belges de l'ensemble du pays mais aussi des ressortissants européens, principalement des Polonais, des Français. La guerre fait rage, rappelons-le. La langue de commandement sera le français, comme aujourd'hui l'anglais au sein de l'OTAN.

Le nouveau pouvoir reconnaît bien la diversité des langues parlées dans le pays mais délègue la responsabilité des contacts avec la population aux pouvoirs provinciaux et locaux, plus à même de définir la langue la plus adaptée

pour communiquer du haut vers le bas. Les provinces sont chargées de la traduction de la Constitution, ce que font les provinces du nord du pays.

En réaction, un mouvement de revendication flamand apparaît immédiatement, certainement dès 1840, contestant la prééminence du français dans le nord du pays. Il se fera plus patriote encore en défendant l'idée que c'est « le flamand » qui soude l'identité belge par rapport à la France, suspectée de vouloir absorber son voisin nordiste (1848, second empire...).

L'Université libre de Belgique lors de sa création (1834) est bien belge dans son recrutement étudiant (*L'Artichaut* n°42/1), et même européen dans son corps professoral (Belges, Allemands, Français, Luxembourgeois, Polonais...). Mais son aspect « francophone » incontestable, n'est pas questionné. De premières réactions flamandes entre 1834 et 1860 ont pu être suspectées « d'orangisme », à savoir d'attitude favorable à la Couronne des Pays-Bas. Théodore Verhaegen, lui-même d'origine flamande, n'est-il pas « orangiste » ? Il ne l'est pas du point de vue linguistique, mais de celui de la suprématie de l'État par rapport à l'Église.

Alphonse Willems (1839-1912) est un des premiers à se préoccuper des étudiants flamands à l'ULB. Fils d'un fonctionnaire « orangiste », né à St Josse ten Noode, dont le père fut bourgmestre, il poursuit ses études à Termonde, à l'Athénée de Bruxelles, puis obtient son doctorat en Philosophie et lettres en 1858. Il crée l'association étudiante « Schild en Vriend » (1856) qui se prononce en faveur des revendications flamandes, rejoint les « Vlamingen Vooruit » (VV-1858) qui réunit libéraux progressistes, démocrates et flamingants, bruxellois, « flamands » et

« francophones », ayant des liens avec des syndicalistes, de l'« Association générale ouvrière » (Bruxelles), et des syndicats gantois de l'industrie textile. Leur « manifeste » est le seul texte belge cité par Karl Marx dans « Le Capital ». La question flamande n'y est pas posée (seulement) en termes linguistiques, mais en termes sociaux et démocratiques. Willems n'est pas le seul membre des VV issu de la communauté universitaire : parmi les (futurs) professeurs, l'avocat Pierre Spilingard, Guillaume Tiberghien, Eugène Van Bommel, Léon Vanderkindere, aux côtés de Charles Buls, futur bourgmestre, Charles De Coster, l'auteur de « Thyl Uilenspiegel », tous deux célébrés par le mouvement flamand, Gustave Jottrand, avocat,

fils de Lucien Jottrand, l'un des principaux flamingants wallons (oui, il y en eut) ...

Outre l'influence intellectuelle de ce groupe, on peut citer son fait d'armes le plus bruyant, sinon le plus éclatant. Le syndicat des ouvriers bronziers bruxellois qui se crée à cette occasion critique les commandes faites à Paris pour la réalisation de la colonne du Congrès, monument symbolique du nationalisme belge, inaugurée le 26 septembre 1859. Ouvriers et étudiants mêlés font le tour du centre-ville pour chanter avec force une cantate rédigée par le gantois Émile Moyson (qui a donné son nom aux mutualités socialistes flamandes), Eugène Hiel, fonctionnaire et poète, et Alphonse Willems (voir encart).

« Colonn bonjour, colonn salut »

Gij provoqeert onze admiratie, ...

Gij zijt gemaekt van franschen steen,

Wat fransch is, is recommandabel

De inscripties zijn in 't fransch alleen...

(les inscriptions sont seulement en français)

Des koningsbeeld komt van Parijs,
(la statue du roi vient de Paris)

Het keert naer Vlaanderen den rugge
(elle tourne le dos à la Flandre)

Maer wat vermindert dat den prijs
(mais cela en diminue-t'il le prix ?)

Of 't kijkt naer Romen of naer Brugge ?
(qu'elle regarde vers Rome ou vers Bruges)

Adieu colonn, uw steen en brons zijn fransch tot
in hun ornamenten,

Maer toch zit er iets van ons,
(mais cependant, il y a quelque chose de nous)

Ze zijn betaald met onze centen.
(ils sont payés avec nos sous)

Refrain :

Dupa, duporum,
Et in saecula, saeculorum. »



Bruxelles, la colonne du Congrès.
Photo wikipedia.

C'est un hymne très politique, satirique, à connotation flamingante, fiscale et anticléricale, qui relève indubitablement de la « zwanse » bruxelloise. Qui entraîna au moins une conséquence : la commande des lions de bronze aux pieds de la colonne à la jeune Compagnie des Bronzes (Molenbeek), qui y trouve l'origine de son expansion (on y fondit également les statues monumentales de Théodore Verhaegen du cimetière de Bruxelles et de l'Université).

Par la suite, les cercles flamands se reconstituent régulièrement à l'ULB. Ainsi, au début du XX^e siècle, ce fut autour d'August Vermeylen, philologue, professeur de langues germaniques, initiateur de la revue « Van Nu en Straks » et qui fut le premier recteur de l'université, devenue flamande, de Gand en 1930. Bien avant donc la scission ULB-VUB, consécutive à mai 1968 !

Notes de fin

- 1 « Flamingant » est utilisé ici non comme l'admonestation infâmante brandie par les « francophonissimes », mais comme le terme revendiqué par les flamands eux-mêmes, qui placent très haut leur identité flamande et qui traduit les termes usuels de « vlaamsgezind » ou de « vlaamsvoelend ». Le premier dictionnaire bilingue Sleetx-Vandeveld (1856) souligne que la langue envisagée est « la langue flamande qui est la langue nationale belge » à distinguer du néerlandais, langue officielle des Pays-Bas, langue dont l'obligation avait été rejetée tant au nord qu'au sud du futur pays, sous le régime hollandais.
- 2 Il est évidemment impossible en une chronique de traiter l'ensemble du problème, mais il s'agit de montrer que dès les origines, certains membres de la communauté universitaire bruxelloise ont été sensibles à la question flamande. Nous utilisons ici en particulier l'ouvrage d'Éliane Gubin « Bruxelles au XIX^e s. Berceau d'un flamingantisme démocratique 1840-1873 ». Prix d'histoire Crédit Communal de Belgique, Collection histoire pro civitate, in 8^o, n°56, Bruxelles 1979.
- 3 Jusqu'à la reconnaissance du Traité de Londres (1831) par les Pays-Bas en 1839, Luxembourg, Maastricht... faisaient partie de la Belgique. À cette date, les natifs du Grand-Duché, comme du Limbourg devenu hollandais peuvent obtenir automatiquement la nationalité belge.

Pour en savoir plus :

Éliane Gubin, *Bruxelles au XIX^e s. Berceau d'un flamingantisme démocratique 1840-1873*. Prix d'histoire Crédit Communal de Belgique. Collection histoire pro civitate, in 8^o, n°56, Bruxelles 1979

[Encyclopedievandevlaamsebeweging.be](http://encyclopedievandevlaamsebeweging.be)

Jean Puissant, Bronziers d'hier, d'avant-hier et le mouvement social dans *Fabrique d'art* ; la Compagnie des Bronzes de Bruxelles, *Les Cahiers de la Fonderie* n°s 28-29, décembre 2003, pp 56-73

Vermeylen August, *notice de H. Vandevoorde* dans DBMOB, maitron.fr